

Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Spécial de la DiSI Ouest a tenu sa première réunion de l'année ce 22 février. Les élus Solidaires Finances Publiques ont lu une déclaration liminaire (à lire en dernière page) avec pour sujet principal le budget 2016 du CHSCT-S. Nous avons également interrogé l'administration au sujet des risques psychosociaux à l'ESI d'Angers.

1 – Fiches de risques professionnels

Les agents faisant partie des services faisant l'objet d'une fiche de risques professionnels bénéficient d'une visite médicale annuelle et d'autres mesures particulières de prévention.

Le médecin de prévention référent a signalé que compte-tenu des sous effectifs les visites annuelles ont lieu plutôt tous les 14 ou 15 mois. Par ailleurs, la situation de la Loire-Atlantique (un seul médecin) ou de la Mayenne (aucun) sont toujours préoccupantes, avec l'annulation des visites quinquennales dans le 44.

Concernant les CID et SIL, parmi les mesures prévues figure le respect des consignes du guide de prévention amiante. Vu que les équipes concernées n'ont jamais eu l'information en question, nous avons demandé s'il était possible qu'une sensibilisation à ce sujet soit faite. La direction a répondu favorablement à cette demande.

2 – Suivi des actions du CHSCT-S

- Suivi des agents post-exposition amiante : l'administration a précisé que l'ensemble des agents concernés étaient suivis par le bureau RH-2C, y compris ceux partis en retraite.
- Convention de service DDFiP37 / DiSI Ouest concernant l'entretien du bâtiment de l'ESI de Tours : la nouvelle organisation de la répartition des crédits par le bureau SPIB a amélioré les choses, l'utilité d'une convention de service ne se pose plus. La cible est d'avoir la même gestion qu'à l'ESI de Rennes.
- Le tableau des préconisations de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail sera présenté lors du prochain CHSCT-S. Il avait été demandé lors du précédent comité.
- L'organisation de la maintenance des défibrillateurs et le contrôle annuel de l'aération de l'ESI d'Angers ont été budgétés au titre de l'année 2016. Par ailleurs, l'administration étudie la mise en place d'un suivi de tous ces diagnostics réglementaires obligatoires.
- Aménagement du poste d'un agent à l'ESI d'Angers : le médecin de prévention a signalé que l'agent concerné avait décidé de ne pas donner suite après avoir testé différents matériels.
- Formations sécurité routière à destination des cyclistes : une expérimentation sera menée cette année auprès des agents concernés dans les ESI Nantais.

3 – Projet de budget 2016 et étude rétrospective 2013-2015

Le budget 2016 du CHSCT-S de la DiSI Ouest s'élève à 61007 euros, soit 124 euros par agent.

Avec la baisse des effectifs le budget est en recul.

L'administration a indiqué que 12000 euros avaient pu être financés directement par l'administration centrale au titre du budget handicap. L'assistant de prévention a fait un travail remarquable à ce sujet, souligné par l'administration.

Enfin, le budget 2015 a été dépensé à quasiment 100 %, puisqu'en fin d'année il n'est resté que 2,42 euros. Là encore nous pouvons souligner le bon travail fait par les collègues du service concerné.

Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration liminaire, nous avons souligné qu'à notre sens certaines dépenses relevaient du budget de fonctionnement et non pas du budget du CHSCT-S, s'agissant de travaux d'entretien ou d'amélioration. L'administration a justifié ces dépenses par le fait qu'elles sont exceptionnelles et qu'elles étaient dans l'intérêt de la santé des agents.

Sur le fait que plus de 99 % du budget soit déjà provisionné, l'administration a répondu qu'il était nécessaire d'avoir un tel niveau de prévision pour espérer utiliser 100 % du budget d'ici la fin de l'année, en sachant que certains achats prévus n'auront lieu qu'en cas de besoin avéré.

Au chapitre des formations, un débat s'est engagé entre les organisations syndicales et l'administration au sujet des formations de secouriste. L'administration a décidé de suivre les préconisations du Secrétariat Général et d'organiser des formations de type PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) au lieu des formations SST (Sauveteur-secouriste du travail) organisées jusqu'à présent. Les organisations syndicales auraient préféré que les formations SST soient poursuivies mais l'administration est restée sur sa position, arguant du fait qu'avec une durée d'un jour de formation au lieu de deux il y aurait plus de volontaires.

Les représentants Solidaires Finances Publiques ont demandé qu'un retour d'expérience soit demandé aux agents qui vont faire cette formation d'une journée pour savoir s'ils auraient été intéressés par une formation plus poussée (la formation SST dure en effet deux jours).

4 – Registre hygiène et sécurité

Quatre observations ont été inscrites par les agents sur ce registre. Nous rappelons aux collègues qu'un signalement sur le registre hygiène et sécurité de la DiSI Ouest oblige l'administration à y apporter une réponse dans les quinze jours. Ce registre dématérialisé est accessible à l'adresse suivante : <http://disi440.intranet.dgfip/CHS/> .

A noter parmi les signalements l'état avancé de dégradation des dalles de sol possiblement amiantées du Centre des Finances Publiques de Segré (CID et SIL concernés). Un diagnostic de présence d'amiante sur le site a été lancé par la direction locale concernée.

Pour les autres problèmes relevés, les réponses apportées par l'administration n'ont pas appelé d'observations particulières.

5 – Tableau de suivi des accidents de services et maladies professionnelles

Quatre accidents de service signalés depuis le 1er janvier : trois chutes et un accident de voiture, fort heureusement sans gravité pour les agents concernés.

6 – Exercices incendie

C'était la première fois que nous avons un état des lieux exhaustif des exercices incendie effectués durant l'année dans les différents ESI de la DiSI Ouest. Les premiers exercices ont permis de détecter les lacunes aussi bien organisationnelles que matérielles ainsi que les problématiques des ESI installés dans des bâtiments partagés avec d'autres organismes ou directions (Nantes Coulongé, Rennes et Tours).

Il est prévu la présence d'un professionnel financé dans le cadre du budget du CHSCT-S lors des prochains exercices incendie.

7 – Rapport de visite de la CID de la Sarthe

Le rapport complet et détaillé n'a pas pu être présenté et le sera lors du prochain CHSCT-S.

En attendant cette présentation nous avons interpellé l'administration pour la résolution des problèmes suivants rencontrés par nos collègues de la Sarthe et qui nous ont paru les plus urgents :

- La fourniture et l'installation de stores pour le bureau d'un des agents. Réponse de l'administration : ces stores ont été inscrits au budget 2016.

- La fourniture d'un bureau réglable en hauteur : également inscrit au budget 2016.

- Les agents sont obligés de réclamer leurs visites médicales annuelles : l'administration se charge de résoudre ce problème.

- Les agents soupçonnent la présence d'amiante au Centre des Finances Publiques de la Ferté-Bernard : l'administration demandera le Dossier Technique Amiante du site concerné et le communiquera aux représentants du personnel du CHSCT-S.

- La DDFiP de la Sarthe a prévu de fusionner les SIE du Mans dans un délai très contraint alors que cela représente 130 personnes à déménager. La hiérarchie (ESI de Tours, chef de division) a négocié un nouveau calendrier pour que les agents aient le temps d'accomplir correctement leur mission.

8 – Questions diverses

En questions diverses nous sommes revenus sur les arrêts maladie dus aux risques psycho-sociaux à l'ESI d'Angers. Le responsable de l'ESI nous a répondu que les agents concernés faisaient l'objet d'un suivi particulier aussi bien de l'administration que du médecin de prévention.

D'autre part, le médecin de prévention rappelle qu'elle est à l'écoute de tout agent en difficulté.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques au CHSCT-S de la DiSI Ouest :

- **Claudine Armide (ESI Nantes Marsauderies)**
- **Grégory Delépiney (ESI Tours)**
- **Victor Ménard (ESI Angers)**

Monsieur le Président,

Les années se suivent et se ressemblent à la DGFIP.

Alors que chaque année, ce sont entre 60 et 80 milliards d'euros qui échappent au budget de l'Etat à cause de la fraude fiscale, la DGFIP est l'une des administrations les plus durement touchées par le démantèlement de l'action publique organisé par le Gouvernement.

Réductions d'effectifs, perte de pouvoir d'achat, fermetures de sites... L'avenir de la DGFIP et de ses agents semble chaque jour un peu plus incertain.

Les conséquences de ces politiques d'inspiration néolibérale ont des effets spectaculaires chez nos collègues des directions territoriales qui voient leurs conditions de travail se dégrader jour après jour, les effectifs n'étant plus suffisants pour assurer correctement les missions.

Les services informatiques auraient bien tort de se sentir épargnés. La DiSI Ouest est en effet passée en 2015 sous la barre symbolique des 500 agents. Malgré les discours lénifiants de la direction générale, ce chiffre montre que l'informatique aussi est en train de se rabougrir à la DGFIP, avec les mêmes effets délétères que dans les directions locales.

Traduction concrète : avec moins d'agents, le budget du CHSCT-S de la DiSI Ouest est en baisse, à hauteur de 61.007 euros. Tout juste peut-on se féliciter que le budget par agent n'ait pas diminué et soit resté sensiblement le même, à 124 euros.

L'étude de ce budget appelle de notre part deux remarques.

D'une part, 99,54% du budget est d'ores-et-déjà provisionné, alors que nous ne sommes que le 22 février ! Cela nous paraît pour le moins imprudent. Si ce budget devait être voté en l'état, il n'offrirait plus aucune marge de manœuvre pour financer des opérations imprévues qui pourraient survenir d'ici la fin de l'année.

D'autre part, il nous apparaît évident qu'une partie des dépenses prévues ne sont pas du ressort du budget du CHSCT-S, notamment dans la partie travaux et audits. En effet, si l'on s'en réfère à la page 18 de la circulaire relative au fonctionnement des CHSCT des ministères économiques et financiers, "Cette dotation spécifique ne doit donc pas servir aux financements des actions courantes de prévention des risques (rénovation, entretien des bâtiments...) qui sont financées par les directions."

Les sommes dégagées pourraient ainsi permettre de mettre en place de nouvelles actions, telles qu'une sensibilisation des CID et SIL au sujet du respect des consignes du guide de prévention du risque amiante, comme il est d'ailleurs prévu dans les fiches de risques professionnels.

Pour finir cette intervention nous souhaiterions aborder la question des risques psychosociaux à l'ESI d'Angers. Nous aimerions savoir si des mesures ont été prises suite aux arrêts maladie pour souffrance au travail qui sont survenus à l'AT Cadastre et à l'ADO. Enfin, nous nous demandons pourquoi un agent tombé en arrêt maladie en juin à cause de la pression au travail n'a pas été reconnu en accident professionnel.